

V.A.E

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Aide-soignante
Auxiliaire de puériculture
Auxiliaire de vie sociale
Accompagnement Éducatif et Social



Pour toute personne souhaitant entreprendre une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (DEAS), du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou du Diplôme d'Etat Accompagnement Éducatif et social, nous vous proposons plusieurs formules afin de renseigner votre Livret II.

NOS FORMULES

- Module d'accompagnement classique 21h
- Module d'accompagnement renforcé (entre 30h et 40h).

TARIFS

	Accompagnement classique	Accompagnement renforcé
Prise en charge individuelle	800€	1200€ (au titre du chéquier VAE)
Prise en charge employeur	1628 €	30 € / heure supplémentaire facturée

CONTENUS PRINCIPAUX

Ces modules de formation permettent d'acquérir les moyens méthodologiques et pratiques permettant de faire valoir votre expérience.

ORGANISATION

Groupe de 4 à 6 personnes (maximum par session).

Accompagnement collectif : 12h réparties sur 3 jours non consécutifs (travaux intersessions à réaliser)

Accompagnement individuel : 2 fois 2h

Mise en situation individuelle jury oral (4h) : organisation des mises en situation sur une journée (journée qui sera déterminée en fonction des dates de Jurys VAE).

Accompagnement post-jury : 2h d'entretien en individuel

MODALITES D'INSCRIPTION

Par mail : sifsi@ghpsj.fr ou par téléphone : 01.44.12.83.97